



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 février 2020
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2020

11-13 février 2020

Point 12 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/AB/L.2) ;
2. *Prend note* de l'opinion non assortie de réserve pour 2018 formulée par le Comité des commissaires aux comptes à l'intention de l'UNICEF ;
3. *Demande* à la direction de l'UNICEF de continuer à améliorer systématiquement le degré d'élaboration du système de gestion des risques à tous les niveaux, particulièrement le renforcement de l'application du principe de responsabilité et la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
4. *Prie* l'UNICEF de donner la priorité au suivi des lacunes relevées en matière d'organisation qui représentent les plus grands risques quant à l'obtention de résultats ;
5. *Prie également* l'UNICEF de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment de renforcer les capacités des partenaires d'exécution, pour assurer la pleine mise en œuvre des principes et des processus énoncés dans la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) dans l'ensemble de ses bureaux de pays et bureaux régionaux.

